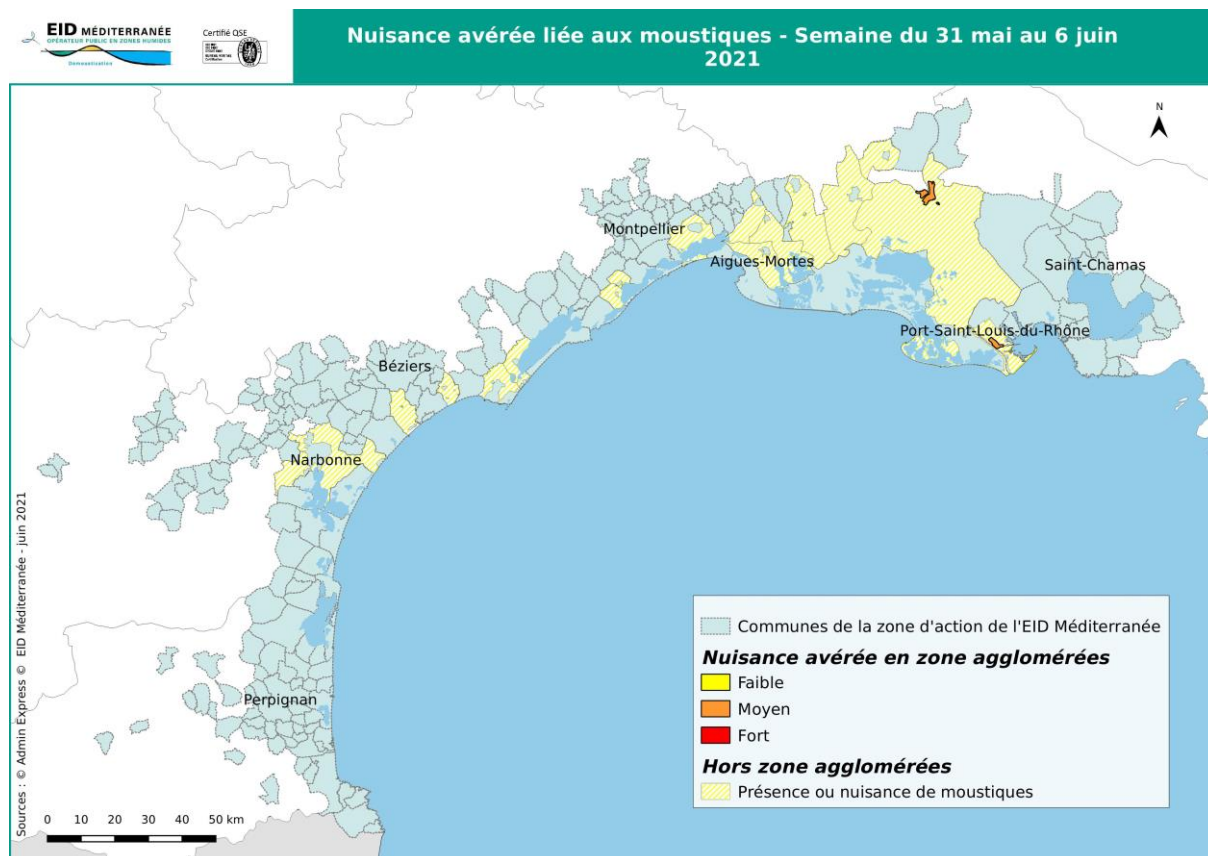


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 31 mai au 6 juin 2021



Au cours de la semaine du 31 mai 2021 :

Le contrôle de la nuisance liée aux moustiques issus des zones humides est globalement maîtrisé et les quelques situations isolées enregistrées courant mai retrouvent leur normalité. Les irrigations montent *crescendo* en cette période sèche.

Près de 200 hectares de zones humides ont été traités, dont 35 % par avion.

Au niveau des zones humides et des secteurs habités proches, des essaims de chironomes sont observés. Cet insecte qui ne pique pas et ne fait pas l'objet d'actions de lutte s'apparente en vol au moustique. Sa densité peut générer des nuisances.

Le mois de juin est propice aux cératopogonidés (moucheron noirâtre de 2 à 3 mm). De par sa biologie différente de celle des moustiques, aucune technique de lutte satisfaisante n'est répertoriée contre ce diptère à la morsure désagréable, s'apparentant à une piqûre, y compris dans le cuir chevelu. Si actuellement, les remontées de nappe phréatique sont faibles, dans les vasières notamment, le risque peut venir de l'arrosage des pelouses domestiques.

En ville, 3 000 gîtes situés sur le domaine public ont été traités contre les larves de *Culex pipiens*.

Dans le domaine privé, c'est le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) qui génère des nuisances par sa piquûre.

À compter du 7 juin 2021 :

Pas de nouveau risque identifié par rapport aux moustiques « ruraux ».

En ville, la rigueur dans les bonnes pratiques de l'eau est de mise, à titre préventif, contre le moustique-tigre.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : La situation reste dans la continuité de celle de la semaine dernière, à l'embouchure du Grand-Rhône. On observe sur la ville d'Arles une légère augmentation de la population de moustiques en zone industrielle nord et dans le quartier du Trébon, due aux éclosions larvaires survenues dans des milieux non contrôlés. Rien de particulier autour de l'étang de Berre, si ce n'est l'apparition de nuisances en ville dues au moustique-tigre. À noter une très forte émergence de chironomes sur le Jaï.

- **Gard** : La nuisance liée aux moustiques « ruraux » baisse partout où elle était présente (Saint Gilles, Bellegarde) mais demeure négligeable ailleurs. Les sites soumis à irrigations (prés de Saint-Gilles-Bellegarde - Beaucaire) et leurs semblables hors zones contrôlées (rive opposée du Petit-Rhône, à Saint-Gilles - Brasinvert) ont été largement mis en eau et rendent le contrôle de la nuisance moins sûr pour les agglomérations concernées. Le temps estival qui s'installe, avec le vent qui se lève en journée, ne devrait pas trop exposer les habitants à ces contrariétés, à l'exception des riverains de ces sites.

- **Hérault** : Progressivement, un retour à la normale s'opère, aidé par la Tramontane. Cependant, le risque de nuisance résiduelle reste encore possible sur certains territoires, comme à Agde, Marseillan, Portiragnes ou Mireval (réserve de l'Estagnol). *Aedes albopictus* (le moustique-tigre) est observé sur le Montpelliérais et sur le Biterrois.

- **Aude** : On observe ici et là quelques moustiques *Aedes caspius*, issus des zones humides, comme au niveau de domaines situés dans la plaine. La problématique principale se situe en ville, où les moustiques urbains montent en intensité progressivement, particulièrement le moustique-tigre. Pas de nouveaux risques de nuisance en zones humides dans les prochains jours.

- **Pyénées-Orientales** : La nuisance et le risque de nuisance sont faibles à nuls, concernant les moustiques « ruraux ». En ville, la nuisance ressentie est imputable aux moustiques-tigres.

Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 07 juin au 13 juin 2021

